

Monitrial et l'avis... le 1.9.53

DÉPARTEMENT  
de la  
Somme-Maritime  
ARRONDISSEMENT  
de  
CANTON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 Juillet 1953 1953

OBJET : L'an mil neuf cent 53, le 5 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. [Nom], en session [ordinaire / extraordinaire] d'après convocations faites le 2 Juillet 1953 1953.

NOMBRE de 53058  
Membres municipaux pris part au vote  
Étaient présents : MM. [List of names]

DATE  
Absents : MM. [List of names]

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. [Nom], ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le 13 Juin dernier la Commission arbitrale chargée de fixer le prix des terrains expropriés pour l'établissement du stade municipal a pris des décisions particulièrement d'avantageuses pour la ville aussi bien pour le présent que pour l'avenir.

Après avoir pris le conseil du Ministre de la Jeunesse et des Sports, M. le Maire a interjeté appel de ces décisions avant l'expiration des délais de forclusion.

Le Conseil approuve M. le Maire et adjoint le

VU

La Rochelle, le 24 Aout 1953

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Hussac.

Pour copie conforme  
Rohan, le 26 Aout 1953



Pour le Député-Maire,  
Adjoint-Délégué :

Fait et délibéré à  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
tin public, établir à  
site la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

entionner à la suite  
use qui les a empêchés  
igner (Art. 57 de la loi  
icipale).